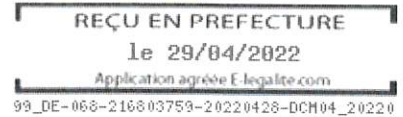




Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

WITTELSHEIM



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Jeudi 28 avril 2022

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En Salle du Conseil à la mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 22/04/2022**

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (21) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, M. Quentin FRIED, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN donne procuration à M. Yves GOEPFERT ;
Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER donne procuration à M. Pierre WILLEMANN ;
Mme Mauricette BENA ZOUGUI donne procuration à Mme Pascale ZIMMERMANN ;
M. Denis ZIEGLER donne procuration à M. Fabrice AMADORI ;
Mme Marie-Pierre HARTZ donne procuration à Mme Marie-Thérèse JOGA ;
Mme Christelle CZERW donne procuration à Mme Anna CONSIGLIO-PARISI.

Membres absents (6) :

M. Sükrü EKENTOK ;
Mme Magalie WALTER-DESTAILLEUR ;
M. Pierre GIRNY ;
M. Sébastien LACH ;
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU ;
M. Claude WEISS.

POINT N°4 : EXTENSION DU DISPOSITIF DE NAVETTE « CITÉ'BUS »

Rapporteur : M. Yves GOEPFERT, Maire

Depuis le 17 mai 2016, le dispositif « Cité'Bus » (navette municipale) a été mis en place afin de compléter la desserte en transports collectifs de Wittelsheim.

Destiné en particulier aux habitants des quartiers « Cité gare » et « Rossalmend », le service actuel offre une liaison directe avec le centre-ville de Wittelsheim et les services et commerces qui s'y trouvent (ceci à raison d'un aller-retour le matin et l'après-midi, du mardi au vendredi). Ainsi, il contribue à l'animation du centre-ville et à son développement économique. Il facilite également plus particulièrement les déplacements de la vie quotidienne des personnes âgées.

Fort de ce succès, la ville envisagerait l'extension de ce service jusqu'à la gare de Graffenwald offrant une possibilité nouvelle aux usagers de rejoindre la gare centrale de Mulhouse ou toute autre correspondance du réseau Soléa pour se rendre sur son lieu de travail par exemple. Cette proposition permettrait une plus grande mobilité des wittelsheimois à l'échelle de l'agglomération mulhousienne en favorisant les transports collectifs et la réduction de l'empreinte carbone.



Ainsi, 2 axes d'amélioration du service ont été identifiés :

- Pour les habitants des Cités Rossalmend et Gare : organiser, aux heures de pointe du matin et du soir, des liaisons avec la gare de Graffenwald où transite le tram-train toutes les demi-heures,
- Pour les habitants de Graffenwald : organiser une navette, sur le même modèle que celle actuelle, permettant une liaison avec le centre de la commune et le centre commercial à raison d'un aller-retour le matin et l'après-midi.

1) Navette Rossalmend <> Graffenwald

La navette desservirait tous les arrêts des Cités Rossalmend et Gare ainsi que l'arrêt « Charbonniers » puis se rendrait directement à Graffenwald. L'arrêt « Wittelsheim Mairie », devant lequel la navette passe actuellement, comme les arrêts de la rue de Reiningue, ne seraient pas desservis pour ne pas entrer en concurrence avec les lignes 12 et 53.

Conformément à la demande, 3 arrivées seraient prévues à Graffenwald le matin à 7h10, 7h40 et 8h10 et 3 départs le soir à 17h20, 17h50 et 18h20 en correspondance avec le tram-train (5 minutes de correspondance).

2) Navette Graffenwald <> Hohmatten

La navette desservirait les arrêts de la rue de Reiningue ainsi que l'arrêt « Pâquerette » rue de Mulhouse et rejoindrait le centre de Wittelsheim à l'arrêt « Wittelsheim Mairie » pour effectuer son terminus à l'arrêt « Hohmatten » devant le centre commercial. Elle emprunterait l'itinéraire de la ligne 53 qui ne circule pas habituellement à ces horaires, ceci sans desservir l'arrêt « Zürcher » pour éviter de surcharger la navette avec des déplacements de collégiens ou lycéens.

L'offre proposée pour le quartier Graffenwald serait dimensionnée de la même manière que celle actuelle pour les quartiers Rossalmend et Gare, à savoir 2 allers-retours par jour :

- Matin : un aller à 9h30 et un retour à 11h30
- Après-midi : un aller à 14h et un retour à 16h

Ces horaires sont organisés pour permettre l'enchaînement avec les autres services.

Par ailleurs, cette nouvelle proposition pourrait offrir une capacité d'accueil supérieure à celle du véhicule actuel (15 places).

Dans ce cadre, un essai des différents itinéraires a été réalisé avec un bus adapté. Si les nouveaux itinéraires sont réalisables avec un véhicule de grand gabarit, l'actuel nécessiterait des adaptations :

- Le départ de Staffelfelden devrait se faire de l'arrêt « Mairie » à la place de l'arrêt « Thur » (5 minutes à pied entre les 2 arrêts) ;
- Les arrêts « Wittelsheim Mairie » ne pourraient plus être desservis (sortie rue des Champs) et nécessiteraient d'être déplacés rue d'Ensisheim ;
- L'arrêt « Hohmatten » ne pourrait plus se faire à proximité immédiate de l'entrée du centre commercial mais à l'arrêt de la ligne régulière « 12 » (2 mn à pied depuis la sortie du centre commercial).

Le temps de parcours serait également un peu plus long avec un véhicule de grand gabarit. Les enchaînements seraient serrés aux heures de pointe du matin et du soir (2 à 3 mn entre 2 courses) ce qui pourrait nécessiter de revoir l'organisation des services si la circulation ne permettait pas de respecter les horaires prévus.

Afin de permettre à la commune un comparatif avec le coût actuel du service (37k € annuel), une estimation a été demandée à la société qui exploite actuellement ce service avec le même véhicule.

Une commission thématique (qui a précisé les différentes options tarifaires possibles) a été organisée le 14 avril 2022. Les élus présents ont retenu l'option d'un car pour un service



rendu du lundi au samedi selon les modalités précisées ci-dessus. Le montant de la dépense municipale relative à cette mise en œuvre est évaluée à 120k € annuel.

L'ensemble des nouvelles dispositions, plans et horaires sont détaillés dans le document joint en annexe.

Ces enjeux relèvent essentiellement de la compétence de la Ville. Cependant, la communauté d'agglomération étant l'autorité organisatrice de la mobilité, elle porte la mise en œuvre du service dans les conditions déterminées par l'avenant 4 à la convention signée en date du 02 février 2016 soumise à l'approbation du Conseil municipal de Wittelsheim lors d'une séance ultérieure.

Vu l'avis favorable de la municipalité du 28 mars 2022 ;
Vu l'avis favorable des élus présents à la commission thématique du 14 avril 2022 ;
Vu l'urgence climatique et la nécessité pour les collectivités territoriales de proposer de nouvelles solutions de mobilités favorisant toute réduction possible de l'empreinte carbone ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De valider le principe de l'extension du réseau municipal de la navette « Cité'Bus » selon les modalités précisées ci-dessus ;**
- **De préciser que la nouvelle offre (car) s'établirait pour un service rendu du lundi au samedi au montant prévisionnel de 120 k € annuel.**
- **D'autoriser le Maire à solliciter « m2a », autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération mulhousienne et son délégataire « Soléa » afin d'établir un projet d'avenant à la convention signée en date 02 février 2016 relative au financement du dispositif de navette « Cité'Bus », projet qui serait soumis lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal ;**
- **D'indiquer que les crédits nécessaires ont été provisionnés aux chapitres et articles prévus à cet effet lors du vote du Budget Primitif le 10 février 2022.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

| | |
|------------------|--|
| D A T E | Réception par le représentant de l'Etat 29/04/22 |
| | Publication - Notification 29/04/22 |

Le Maire

Pour extrait conforme



Le Maire

Yves GOEPFERT


POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Thierry RAUBER